



MAIRIE
42330 CUZIEU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 13

Votants 18

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE 07 JUILLET À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 27 juin 2025

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - ~~Joëlle JULLIEN~~ - ~~Christian TORRON~~ - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - ~~Céline KNAP~~ - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS~~ - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - ~~Lucie TEPPE DUPELOT~~ - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoir : Joëlle JULLIEN à Marie José GUBIEN
Christian TORRON à Philippe BOULOUMIÉ
Céline KNAP à Christine VAN LANDER
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER
Lucie TEPPE DUPELOT à Nadège JACHEZ

Excusés : Cédric PASSOS

Secrétaire de séance : Véronique MOUNIER

2025.022 – ACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUX – LOCATION DE LA SALLE DE L'ERA ET DU MARDIN – CONCESSIONS DE CIMETIÈRE ET DU COLOMBARIUM – PHOTOCOPIES – FRAIS DE CAPTURES D'ANIMAUX – CANTINE ET GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le récapitulatif des tarifs de location de la Salle ERA et du Mardin, des concessions de cimetières et du colombarium, des photocopies, des frais de capture d'animaux, de la cantine et de la garderie périscolaire applicables à ce jour.

Les Commissions concernées se sont réunies et font les propositions suivantes :

TARIFS		Applicables à ce jour	Actualisés
Salle de L'ERA (délibération du 14/11/2022)	Grande Salle	570.00 €	570.00 €
	Petite Salle	230.00 €	230.00 €
Salle du Mardin (délibération du 14/11/2022)	Journée	120.00 €	120.00 €
	Demi-journée	60.00 €	60.00 €
Concessions funéraires (délibération du 04/03/2019)	Dépositaire (par jour)	5.00 €	5.00 €
	Concession 30 ans, le m ²	150.00 €	150.00 €
	Concession 50 ans, le m ²	260.00 €	260.00 €
Colombarium (délibération du 04/03/2019)	15 ans	700.00 €	700.00 €
Photocopies (délibération du 04/03/2019)	A4 noir et blanc simple	0.20 €	0.20 €
	A4 couleur simple	0.40 €	0.40 €
	A4 noir et blanc RV	0.30 €	0.30 €
	A4 couleur RV	0.60 €	0.60 €
	A3 noir et blanc simple	0.40 €	0.40 €
	A3 couleur simple	0.70 €	0.70 €
	A3 noir et blanc RV	0.50 €	0.50 €
	A3 couleur RV	1.00 €	1,00 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2025
Publication : 15/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Capture d'animal en divagation (délibération du 04/09/2014)			50.00 €	50.00 €
Restauration (délibération du 10/06/2024)		Tarif normal	4.00 €	4.10 €
		Tarif Hors délai	6.30 €	6.50 €
		Tarif hors inscription	8.20 €	8.45 €
		Adultes tarif normal	6.00 €	6.20 €
Garderie (délibération du 10/06/2024)	Matin	Tarif normal	2.00 €	2.00 €
		Tarif Hors délai	2.85 €	2.85 €
		Tarif hors inscription	4.00€	4.00 €
	Soir – 1 ^{ère} heure	Tarif normal	3.00 €	3.00 €
		Tarif Hors délai	4.30 €	4.30 €
		Tarif hors inscription	6.40 €	6.40 €
	Soir – ½ heure	Tarif normal	1.20 €	1.20 €
		Tarif Hors délai	1.50 €	1.50 €
		Tarif hors inscription	2.85 €	2.85 €
	Dépassement après 18h30	la ½ h	15.00 €	15.00 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver les tarifs tels qu'exposés ci-dessus,
- De décider que les tarifs de restauration et garderie s'appliqueront à compter de la rentrée 2025/2026, soit le 1^{er} septembre 2025.
- De décider que les autres tarifs s'appliquent immédiatement
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- Approuve les tarifs tels qu'exposés ci-dessus,
- Décide que les tarifs de restauration et garderie s'appliqueront à compter de la rentrée 2025/2026, soit le 1^{er} septembre 2025.
- Décide que les autres tarifs s'appliquent immédiatement
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Véronique MOUNIER

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

